

azelar



TAUX DE TVA

Mode d'emploi pour facturer
des **honoraires de création** en CAE

Juillet 2023

CADRE D'APPLICATION

Les honoraires de création sont **les travaux d'études, de conception ou de mise en œuvre nécessaires à la satisfaction d'une commande d'œuvre artistique immatérielle ou matérielle.**

Il peut s'agir aussi :

- > des travaux d'études et de conception concrétisés par la remise d'un projet ;
- > de la réalisation et de la livraison de l'œuvre lorsque l'artiste-auteur se charge lui-même, avec ou sans l'aide de sous-traitants, de cette réalisation.

Les honoraires de création bénéficient du **taux de TVA de 10% ou de 5,5% selon ce qui suit leur facturation :**

- des honoraires de création d'une œuvre **non suivis** d'une vente de l'œuvre, ni d'une cession de droits > TVA à 10%
- des honoraires de création d'une œuvre **suivis** d'une cession de droits de reproduction ou de représentation > TVA à 10%
- des honoraires de création d'une œuvre **suivis** d'une vente de l'œuvre par l'artiste lui-même > TVA à 5,5%

RESSOURCES TVA À TAUX RÉDUIT

**Les mentions soulignées sont cliquables*

Texte de référence * :

[La ressource du CAAP sur les honoraires de création.](#)

Texte de référence *

[article 269 au CGI*](#)





EXEMPLES

honoraires de création d'une œuvre non suivis d'une vente de l'œuvre, ni d'une cession de droits	TVA à 10%	<i>exemples</i> <ul style="list-style-type: none">• Création d'une œuvre immatérielle pour l'usage personnel d'un particulier.• Écriture d'une biographie familiale.• Conception d'un projet d'œuvre matérielle qui n'est pas suivie d'une commande de l'œuvre.
honoraires de création d'une œuvre suivis d'une cession de droits de reproduction ou de représentation	TVA à 10%	<i>exemples</i> <ul style="list-style-type: none">• Écriture d'un roman suivie d'une cession du droit de reproduction pour son édition.• Réalisation d'un reportage photographique suivie d'une cession du droit de publier certaines photos dans un livre.• Composition d'une musique de film suivie d'une cession de droits d'auteur.• Traduction d'une œuvre littéraire suivie d'une cession de droits d'auteur.
honoraires de création d'une œuvre suivis d'une vente de l'œuvre par l'artiste lui-même	TVA à 5,5%	<i>exemples</i> <ul style="list-style-type: none">• Création et réalisation d'une œuvre d'arts plastiques (sculpture, peinture, etc.) suivies de sa vente par l'artiste-auteur.• Réalisation d'une prise de vue photographique suivie de la vente d'un tirage original de l'œuvre par le photographe.

PROCÉDURE EN CAE

1/ Remplir le **Formulaire pour taux réduits de TVA** disponible dans la Bibliothèque de la Serre et l'envoyer à stephan@grainesdesol.fr pour vérification du bon taux de TVA.

La validation de cette demande vous ouvre un code article spécialisé dans LOUTY.

2/ Préparer votre facture dans **LOUTY**

Choisir le code article « HONORAIRES CREATION » **ou** « HONORAIRES CREATION SUIVIS VENTE ŒUVRE »

En objet : *création d'une ou d'œuvres originales*

*ou création d'une ou d'œuvres originales suivie d'une cession de droits**

*ou création d'une ou d'œuvres originales suivie d'une vente **

En description, décrire précisément l'œuvre :

- _ le **nom de l'œuvre**
- _ le **type de l'œuvre**
- _ la **technique utilisée**
- _ les **dimensions**
- _ l'**année**
- _ le **nombre d'exemplaires** *(si nécessaire)*
- _ la **signature à la main de l'artiste** *(si nécessaire)*

* *Si la création est suivie d'une vente ou d'une cession de droits, ajouter une ligne en utilisant le code article lié (cf procédures TVA pour les ventes et les cessions de droits).*

